

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Applicable au 1^{er} janvier 2026

ANNEXES

Annexe 1 : ACCORD SUR RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Annexe 2 : AUTORISATION DE REPRISE DE L'ENFANT

Annexe 3 : AUTORISATION DE SORTIE/TRANSPORT

Annexe 4 : AUTORISATION MÉDICALE

Annexe 5 : CERTIFICAT MÉDICAL D'ADMISSION

Annexe 6 : AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE POUR LES MINEURS

Annexe 7 : BARÈME DES PARTICIPATIONS FAMILIALES (CNAF)

ACCORD DES FAMILLES SUR LE REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Applicable au 1er janvier 2026

Annexe 1

Je soussigné.e,

Responsable légal 1 :

Mail :

Demeurant à :

Tél fixe maison ou travail : Tél portable :

Responsable légal 2 :

Mail :

Demeurant à :

Tél fixe maison ou travail : Tél portable :

Parents de

Enfant 1 (nom de famille, prénom) :

Enfant 2 (nom de famille, prénom) :

Enfant 3 (nom de famille, prénom) :

Certifions avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement de l'établissement et de ses annexes et en accepter tous les termes et conditions, et à nous engager à le faire respecter par toute personne habilitée à déposer ou reprendre notre (nos) enfant(s).

Fait à

Le :

Signature du responsable légal 1 *

Signature du responsable légal 2 *

* Signature précédée de la mention « lu et approuvé » manuscrite

Conformément à la loi « informatique et libertés » n°2018-493 du 20 juin 2018, et au règlement général 2016 sur la protection des données 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, pour exercer vos droits ou pour toutes questions sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse suivante :

dpo@metropole-dijon.fr

Dijon rassemble



AUTORISATION DE REPRISE DE L'ENFANT

A Applicable au 1er janvier 2026

Annexe 2

Nous, soussigné.e.s,

Responsable légal 1 :

Tél fixe maison ou travail : Tél portable.....

Responsable légal 2 :

Tél fixe maison ou travail : Tél portable.....;

Nom et prénom de l'enfant :

Établissement d'accueil :

- ✓ Autorisons les personnes désignées ci-dessous à retirer l'enfant en cas d'impossibilité de notre part (adulte de plus de 18 ans).
- ✓ Autorisons l'établissement à confier l'enfant à ces mêmes personnes, si celui-ci, pour des raisons exceptionnelles, n'avait pas quitté l'établissement à l'heure de fermeture.
- ✓ Si ces personnes ne peuvent être jointes, le protocole inscrit au règlement de fonctionnement sera appliqué.

Nom – Prénom	Lien de parenté	Téléphone
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Cette autorisation est valable, sauf indication écrite contraire de notre part, pour toute la durée du séjour de l'enfant dans un établissement géré par la Ville de Dijon.

Fait à

Le :

Signature du responsable légal 1

Signature du responsable légal 2

Conformément à la loi « informatique et libertés » n°2018-493 du 20 juin 2018 , et au règlement général 2016 sur la protection des données 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, pour exercer vos droits ou pour toutes questions sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse suivante :

dpo@metropole-dijon.fr

Dijon rassemble



AUTORISATION DE SORTIE/TRANSPORT

Applicable au 1er janvier 2026

Annexe 3

Responsable légal 1 :

Responsable légal 2 :

Acceptons ☐

Refusons ☐

que notre enfant :

participe aux sorties organisées par l'établissement ou à toutes autres manifestations extérieures à l'établissement.

Avec le mode de transport suivant (à cocher) :

- ☐ à pied ou en poussette,
- ☐ en transport en commun (bus et tramway),
- ☐ avec le minibus de la direction de la petite enfance, équipé de sièges auto homologués et adaptés, pour les enfants à partir de 2 ans,
- ☐ en autobus pour des sorties exceptionnelles (fiche d'autorisation spéciale),
- ☐ avec le véhicule d'un·e assistant·e maternel·le agréé·e, équipé de sièges homologués et adaptés.

Fait à

Le :

Signature du responsable légal 1

Signature du responsable légal 2

Conformément à la loi « informatique et libertés » n°2018-493 du 20 juin 2018 , et au règlement général 2016 sur la protection des données 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, pour exercer vos droits ou pour toutes questions sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse suivante : dpo@metropole-dijon.fr

Dijon rassemble



AUTORISATION MEDICALE

Applicable au 1er janvier 2026

Annexe 4

Nous, soussigné.e.s,

Responsable légal 1 :

Responsable légal 2 :

Nom et prénom de l'enfant :

Donnons l'autorisation :

- ✓ en cas d'urgence et si l'établissement ne parvenait pas à nous contacter, à appliquer les protocoles d'urgence défini par le ou la référente santé et accueil inclusif de l'établissement et si nécessaire à hospitaliser notre enfant,
- ✓ en cas de traitement médical nécessitant une prise de médicament pendant le temps d'accueil, d'administrer le médicament conformément à une ordonnance au nom de l'enfant, lisible et récente, datée et contresignée, que nous nous engageons à remettre à l'établissement,
- ✓ en cas de douleur et de fièvre, d'administrer du paracétamol selon le protocole établi par l'établissement.

Nom du médecin traitant : Tel.....

Nom du pédiatre : Tel.....

Fait à

Le :

Signature du responsable légal 1

Signature du responsable légal 2

Conformément à la loi « informatique et libertés » n°2018-493 du 20 juin 2018 , et au règlement général 2016 sur la protection des données 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, pour exercer vos droits ou pour toutes questions sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse suivante : dpo@metropole-dijon.fr

Dijon rassemble



CERTIFICAT MÉDICAL D'ADMISSION

Applicable au 1er janvier 2026

Annexe 5

Je soussigné-e Docteur :

certifie avoir examiné ce jour l'enfant :

né-e le :

☐ il est à jour des vaccinations obligatoires.

☐ il est autorisé à fréquenter le multi-accueil.

☐ Je joins une ordonnance mentionnant l'autorisation d'administrer du paracétamol en cas de fièvre ($\geq 38.5^{\circ}$) et/ou douleurs (ordonnance valable 1 année)

Fait à

Le :

Conformément à la loi « informatique et libertés » n°2018-493 du 20 juin 2018 , et au règlement général 2016 sur la protection des données 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, pour exercer vos droits ou pour toutes questions sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse suivante : dpo@metropole-dijon.fr

Dijon rassemble



AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE POUR LES MINEURS

Applicable au 1er janvier 2026

Annexe 6

La ville de Dijon réalise parfois des photographies, des vidéos ou enregistrements sonores sur lesquels peuvent figurer vos enfants. À ce titre elle peut être amenée à diffuser les documents ainsi créés sur le site internet de la Ville ou via des partenaires ayant signé une convention, pour des expositions ou encore dans la presse.

Pour cela, votre accord est nécessaire :

Nom et Prénom de l'enfant concerné :

- ☐ J'autorise la prise des photographies, des vidéos ou enregistrements sonores de mon enfant
- ☐ J'autorise la diffusion des photographies, des vidéos ou enregistrements sonores de mon enfant dans le cadre d'une communication interne à la structure, sur le blog sécurisé de type Kidizz ou tout autre moyen de communication tel que l'écran d'accueil.
- ☐ J'autorise la diffusion des photographies, des vidéos ou enregistrements sonores de mon enfant par les services de la ville de Dijon dans le cadre de sa communication sur tous les supports qu'ils soient papier, informatique (guides pratiques, revues municipales, sites internet de la ville de Dijon, rapport d'activité)

Article 1 : Droits cédés

Ainsi par l'effet des présentes pour la durée et le territoire visés à l'article 2 ci-dessous, le participant autorise :

- la fixation de son image, sa voix dans le cadre des photographies, vidéos, bandes son prises ou enregistrés au cours du reportage précité et la reproduction de ceux-ci par tous procédés techniques connus ou inconnus à ce jour (graphique, photographique, numérique, etc.), sur tous supports sur tous formats, pour un nombre illimité d'utilisations, en intégralité ou en partie, ensemble ou séparément, aux fins de communication.
- la communication au public des photographies, vidéos, bandes son prises ou enregistrées ainsi fixée et reproduite, en tout ou en partie, au travers de tout moyen de diffusion, connu ou inconnu à ce jour, et notamment communication par voie électronique, quel qu'en soit le format (html, etc.) quel qu'en soit le vecteur et l'appareil de réception, ainsi que par mise à la disposition du public quel que soit le procédé analogique ou numérique ou le mode de transmission audiovisuel ou téléphonique mobile ou fixe utilisé.

Les éventuels légendes et commentaires accompagnant le cas échéant la reproduction ou la représentation totale ou partielle du participant dans les conditions visées ci-dessus ne porteront pas atteinte à la réputation ou à la vie privée du participant.

Article 2 : Territorialité et durée de la cession

La présente cession de droits est consentie

- Pour une exploitation dans le monde entier
- L'autorisation est valable pour la durée du contrat et ne peut excéder une durée de 3 ans

Dijon rassemble



Article 3 : Rémunération

La participation du participant à la séance et la cession de ses droits telles que prévues aux articles 1 et 2 ci-dessus sont accordée à titre gracieux.

De plus je garantis que je ne suis pas lié.e par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Article 4 : Garanties

Le participant ne fait aucune réserve ni restriction sur les photographies, vidéos, bandes son visées à l'article 1^{er} ni sur les droits d'utilisation mentionnés aux articles 1 et 2 du présent contrat.

Article 5 : Vos droits

Conformément à la loi « informatique et libertés » (LIL3) n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles modifiant la loi du 6 janvier 1978, et au règlement général sur la protection des données 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Dans le cadre de la réglementation et afin de faire exercer vos droits, vous pouvez contacter le DPO via l'adresse email suivante : dpo@metropole-dijon.fr

Pour en savoir plus sur vos droits dans le cadre de la réglementation, consultez vos droits sur le site de la CNIL. <https://www.cnil.fr/>

Je, soussigné(e), nom du parent / tuteur légal 1 Nom : Prénom : Adresse : Code Postal : Ville :	<u>Date :</u> <u>Signature</u>
Je, soussigné(e), nom du parent / tuteur légal 2 Nom : Prénom : Adresse : Code Postal : Ville : ...	<u>Date :</u> <u>Signature</u>

BARÈME DES PARTICIPATIONS FAMILIALES (CNAF)

Applicable au 1er janvier 2026

Annexe 7

Plancher et nouveaux plafonds de ressources Multi accueil collectif

TAUX ET TARIFS	DIJONNAIS				
Composition de la famille	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 à 7 enfants	8 enfants et +
Taux d'effort	0,0619%	0,0516%	0,0413%	0,0310%	0,0206%
Tarif minimum (1)	0,50 €/h	0,42 €/h	0,34 €/h	0,25 €/h	0,17 €/h
Tarif maximum (2)	5,26 €/h	4,39 €/h	3,51 €/h	2,64 €/h	1,75 €/h

(1) : ressources plancher 814,62 €/mois soit 9775,44 €/an

(2) : ressources plafond 8500 €/mois soit 102000 €/an

Dijon rassemble

